



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 90640

Texte de la question

M. Marc Francina appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de mieux prendre en considération la fibromyalgie. En effet, cette pathologie engendre de nombreuses souffrances tant physiques que morales, qui entraînent une invalidité importante selon les cas et nécessitent des traitements thérapeutiques coûteux. Or cette pathologie n'est pas répertoriée comme affection de longue durée donnant droit à l'exonération du ticket modérateur. De plus, la recherche scientifique sur la fibromyalgie manque de moyens suffisants (crédits et personnels) et elle n'est ni organisée ni coordonnée, au regard des nombreuses spécialités concernées. En conséquence, il souhaiterait connaître ses intentions en faveur d'une meilleure reconnaissance de la fibromyalgie, de sa meilleure prise en charge et des moyens consacrés à la recherche scientifique de cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90640

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3591